

## PROCÈS-VERBAL

de la rencontre du conseil d'établissement qui s'est tenue  
le 27 janvier 2022, à 12 h 40, via Teams.

---

Sont présents : Mmes Cinthia Bédard, TOS  
Julie Bellemare, professionnelle  
Nadine Labrecque, directrice générale CJE des Moulins  
Hassiba Idir, directrice chez AMINATE  
Khadidja Hadj, enseignante  
Carole Gignac, enseignante  
Nathalie Poulin, enseignante

M. Martin Hébert, directeur

Est absente : Mme Nathalie Boisvert, propriétaire de la Steakerie Ste-Marie

### 1. Ouverture de la séance

Madame Idir propose l'ouverture de la séance, secondée par madame Hadj.  
Ouverture de la séance à 12 h 45.

### 2. Adoption de l'ordre du jour

CE-2022-05

Madame Bédard propose l'adoption de l'ordre du jour.

### 3. Adoption du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2021

CE-2022-06

Madame Labrecque en fait la proposition et madame Idir la seconde.

### 4. Question du public

Aucune question du public.

### 5. Élection à la présidence

CE-2022-07

Madame Labrecque témoigne de son intérêt à poursuivre en tant que présidente.  
Madame Poulin en fait la proposition et elle est secondée par madame Bellemare.

### 6. Nouveaux membres : élèves

Les élèves Alyssia Longo et Ashley Laliberté-Moreau sont maintenant membres du CÉ.

## 7. Information de la direction

### 7.1 État de situation Covid-19

En primeur, monsieur Hébert nous annonce la nouvelle directive : lorsqu'il y a des gens qui ont 1 ou 2 symptômes à la maison, c'est toute la cellule familiale qui doit s'isoler. Si on a accès à des tests rapides, on fait un premier test et un 2<sup>ème</sup> test 24 heures après. Si dans les 2 cas cela s'avère négatif, on peut alors revenir au travail. **Modalité de plus** : Ceux et celles qui ont eu la Covid-19, détectée à l'aide d'un test PCR, à partir du 20 décembre 2021, n'ont plus besoin de s'isoler s'ils peuvent le démontrer avec leur test PCR. (Pour les élèves aussi, malgré la difficulté à présenter un test PCR).

Dans l'ensemble des pavillons du Centre l'Avenir ça se passe très bien. Rien de majeur à signaler.

Au niveau du pavillon situé au 950 des Pionniers, un plan de contingence est établi en collaboration avec La Croisée, au cas où plusieurs enseignants et/ou intervenants devaient s'absenter en même temps. Si c'est le cas, ce sera alors possible de faire des échanges.

Au niveau des résidences pour personnes âgées (CHSLD et RPA), les mesures sont plus importantes. On commence à donner les cours en présentiel, en mode limité, et des cours en virtuel. Pour les enseignants dont les heures ont été coupées, ils se rendent disponibles pour aider au niveau de la suppléance au 950 des Pionniers et aussi au Pavillon principal.

Pour prendre le pouls de la situation, 2 rencontres par semaine ont lieu avec la direction générale, mais le suivi se fait quotidiennement.

Monsieur Hébert précise qu'avec les trousseaux qui sont présentement disponibles au centre, cela permet aux élèves qui ont des symptômes durant la journée de se rendre soit à son bureau, au secrétariat, ou dans chacun des pavillons où il y a une secrétaire, pour passer un test Covid et s'isoler par la suite. Un 2<sup>ème</sup> test est remis à l'élève pour qu'il puisse se tester le lendemain (après 24 heures). Si le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>ème</sup> tests sont négatifs, l'élève pourra revenir au centre. Si le test est positif, il faudra attendre 5 jours pour le retour si l'élève est doublement vacciné, sinon l'attente est de 10 jours.

### 7.2 Mesures protégées des établissements 2021-2022

Monsieur Hébert nous informe qu'à chaque année, ils font des demandes pour aller chercher des subventions qui leur permet de réaliser des projets particuliers. Plusieurs demandes ont été faites mais, il faut savoir que le ministère injecte beaucoup d'argent pour ces projets, mais dans des mesures ciblées. Ce qui signifie qu'on ne peut pas dépenser cet argent pour n'importe quoi.

**Par exemple** : Activité de Littérature pour la clientèle vulnérable : Pour cette demande de projet, on doit transmettre une description du projet, la prévision des coûts, la liste des personnes engagées dans le cadre du projet, la liste des ressources matérielles... Et c'est ensuite autour du mois de novembre, qu'on nous informe si la demande est acceptée et quel sera le montant on obtient pour le projet.

Plus tard, en cours d'année, afin de s'assurer que les centres de services distribuent bien l'argent dans les écoles, le ministère demande que l'on confirme avoir bien reçu les sommes, en leur acheminant un numéro de résolution du conseil d'établissement.

CE-2022-08

Madame Hadj propose la confirmation que nous avons bien reçu les sommes qui nous étaient allouées. Madame Idir appuie.

## **8. Information de la présidence**

Le CJE observe que les demandes sont actuellement en hausse au niveau de l'orientation et de l'employabilité. Madame Labrecque précise que lorsqu'il y avait moins de demandes, ils avaient diversifié les tâches afin de pouvoir garder tout le personnel. Avec la hausse des demandes, un autre réajustement au niveau des tâches est à prévoir sous peu.

Au niveau des ententes avec Services Québec, bien que celles-ci ont débuté depuis plus d'un an, il y a eu beaucoup de changements au niveau du financement des CJE au cours de la dernière année et cela crée une plus grande lourdeur administrative.

Madame Labrecque ajoute que cette année, ils ont une très belle cohorte. Les participants ont débuté ensemble et se suivent depuis le début, ce qui crée une belle complicité. Entre eux, ils s'encouragent et se motivent.

Au niveau du personnel, Marilyne Juteau, une nouvelle intervenante, s'est ajoutée à l'équipe pour remplacer Isabelle Cholette (congé sans solde). Marilyne œuvrait à la maison des jeunes de Terrebonne, secteur de Lachenaie, depuis 14 ans.

## **9. Information des membres du personnel**

Aucune information.

## **10. Information des représentants des élèves**

Aucune information.

## **11. Varia**

Aucun varia.

## **12. Levée de la séance**

CE-2022-09

La levée de la séance est proposée par madame Hadj.  
La séance est levée à 13 h 24.